



Situation sanitaire : les agents de la Fonction de la Fonction publique exigent des réponses

Suite à l'allocution du président de la République hier, le ministère de la Fonction publique convoque lundi matin une réunion « *relative à la gestion du Covid-19 dans les services publics de façon à assurer la mobilisation des agents et leur protection* ».

Alors que nous traversons une crise d'ampleur planétaire, et comme précédemment lors de circonstances comparables, les services publics, la Fonction publique, celles et ceux qui les font vivre au quotidien sont en première ligne pour répondre aux besoins de la population dans des conditions particulièrement difficiles.

Une fois encore, fonctionnaires et agents publics, régulièrement qualifiés de privilégiés – nous l'avons encore largement entendu ces derniers mois concernant les retraites - se voient soudain parés de toutes les vertus et leur dévouement est unanimement salué.

Dans son allocution, le président a été bien obligé de reconnaître l'apport des services publics (mais seulement quand le destin frappe...) et la nécessité de les maintenir en dehors des lois du marché. Cette rupture dans les propos doit être transformée en rupture dans les actes car la crise en cours est hélas la triste occasion de vérifier combien sont ravageurs les effets des coupes budgétaires décidées par les gouvernements successifs, particulièrement à l'hôpital.

Outre les conséquences délétères des politiques d'austérité, outre la pression liée à la situation d'urgence, les conditions d'exercice des missions sont aussi rendues difficiles par l'absence de cadre national clair en matière de gestion des effets de la crise pour les personnels.

Alors qu'un décret a été pris fin janvier pour le secteur privé concernant les absences des salariés et leurs effets en matière de rémunération, les personnels de la Fonction publique sont à ce stade renvoyés à une circulaire nationale qui ne vaut que recommandation et à des dispositifs de gestion décidés secteur par secteur. Le ministre Dussopt n'a rien trouvé de mieux à faire le 11 mars que de confirmer par un courrier que les personnels touchés par le Coronavirus sont assujettis au jour de carence, en contradiction avec ses propos du 3 mars en conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat.

C'est intolérable !

Nous exigeons par conséquent des décisions et annonces gouvernementales urgentes sur les points suivants déjà soulevés dans de multiples interpellations :

- a minima la suspension immédiate du jour de carence (dont nous rappelons notre demande d'abrogation)
 - la mise à disposition des équipements indispensables tant pour les personnels exposés que pour les usagers
 - le respect plein et entier du droit de retrait des personnels
 - un cadre national définissant les conditions d'autorisation d'absence des personnels et garantissant le maintien de leur rémunération lorsqu'ils sont confinés en raison de l'état de santé de leurs proches, contraints de rester chez eux pour garder leurs enfants ou maintenus à domicile en raison de la fermeture de leur service.
 - l'arrêt des réformes en cours - notamment celle portant sur la suppression des CHSCT - et le retrait du projet de loi retraites que le gouvernement s'acharne à imposer contre la majorité de la population et des organisations syndicales, dans un contexte de crise sanitaire et économique qui ne permet pas le libre exercice du débat démocratique et de l'expression des revendications sociales.
- Ces exigences seront au cœur de la réunion du 16 mars et le ministre Dussopt devra enfin y répondre.

Paris, le 13 mars 2020